



**C'est à un «voyage» dans l'état civil algérien auquel se sont adonnés les professeurs-chercheurs, invités au colloque organisé par le département des sciences humaines de la faculté des sciences sociales. Pourquoi un tel sujet devrait-il intéresser les étudiants qui suivent des cursus dans le domaine ?**

La thématique portait sur «Les noms de famille en Algérie entre les textes et l'application de 1873 à 1962».

Ce qu'il faut d'emblée souligner, c'est que le patronyme tient lieu de support identitaire inaliénable, autrement dit, non sujet à des modifications ou changements de quelque nature que ce soit. Selon la loi, le nom de famille est un patrimoine protégé par le code civil. Le nom patriarcal est consacré par l'ordonnance 75/58 du 26 septembre 1975 (code civil).

Déjà, la régence turque a légué une multitude de noms de famille en relation avec le métier exercé par telle ou telle personne. Exemple : le nom Bachtarzi est constitué de la racine tarzi, qui veut dire tailleur, et le préfixe bach qui signifie chef (chef d'atelier). Bendali, Dali bey, Baba Ali sont des noms qui remontent à la période ottomane.

Certains noms sont attribués selon la région à laquelle appartient telle famille ou telle autre.

Lors du colloque de l'université Larbi Ben M'hidi, les chercheurs ont focalisé leurs interventions sur l'attribution de certains noms par les autorités coloniales dans un dessein bien précis et qui est celui de dénigrer et d'injurier les autochtones. Avant la promulgation de cette loi scélérate de 1882 du code civil, les habitants avaient opté pour le système d'appellation propre au monde arabe, soit le prénom de l'enfant est suivi de celui du père, ensuite du grand-père.

Ne tenant pas compte de la spécificité de la culture et de la religion du pays, les officiers de l'état civil ont sciemment déformé les noms de famille (des noms injurieux, tabous et insultants).

C'est ce que les professeurs ont mis en relief dans leurs interventions. Ils ont cité certains noms qui portent préjudice à la famille, comme Ayeb, Bekkouche, Boubeghla à connotation péjorative...

Dans certaines régions du pays, comme en Kabylie, une certaine résistance s'y est opposée par le choix d'un toponyme à la place d'un patronyme. On rencontre sur le fichier de l'état civil de certaines régions des noms qui désignent des montagnes, des rivières, des puits. Des noms qui commencent généralement par le préfixe Aït ou Ou (Aït Amrane, Oulkaci...) qui signifient l'appartenance à un lieu ou à une tribu).

Dans le Nord constantinois, la plupart des noms commencent par le préfixe Bou (Boutadjine, Boumaâza, Boucenna...) qui veut dire fils de telle famille. Comme il en existe qui commencent par le préfixe Ben ou Bel : Benazzouz, Belkacemi...

Les différents chercheurs qui ont participé au colloque ont chacun de son côté exposé les nomenclatures des noms de famille des différentes régions, chacune ayant des spécificités particulières.

Les noms attribués dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, à l'exception de certains jugés «maladroits» pour ne pas dire insultants, sont bien choisis par les familles lors du recensement effectué par l'administration coloniale à l'effet de contrôler la population en lui imposant des patronymes sur le fichier civil. La majorité des patronymes sont un choix familial.

Cependant, comme il n'existait pas encore de livret de famille pour une transcription juste, les officiers de l'état civil effectuaient les enregistrements des naissances par ouïe dire, sans se référer à aucun document. Cette situation a engendré des erreurs dans la transcription des noms. Dans la même famille, un nom est enregistré de deux ou trois façons différentes. Exemple : Azouz peut être transcrit avec deux z, Ce qui donne lieu à une demande de rectification auprès des instances juridiques. On peut multiplier les exemples à l'infini.

Un simple tour au niveau des tribunaux peut nous édifier sur cet état de fait qui, le moins qu'on puisse dire, cause des retards immenses aux citoyens sollicitant un certificat de nationalité, ou devant entrer en possession d'un héritage

<https://www.elwatan.com/pages-hebdo/etudiant/universite-larbi-ben-mhidi-doum-el-bouaghi-les-chercheurs-se-penchent-sur-la-patronymie-en-algerie-06-11->